

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONFÉRENCES

PRÉCHES A L'ORATOIRE DE LONDRES,

PAR LE R. P. NEWMAN,

TRADUCTION DE JULES GONDON. (1)

Newman a eu une rare et grande destinée; il a changé la condition de la religion dans son pays. Avant lui, le catholicisme y était à l'état de vaincu, non seulement par l'ascendant de la loi et de la majorité, mais par l'impopularité de la science anglaise, la magnificence de ses institutions et la renommée de ses docteurs. Après sa conversion, le catholicisme a repris l'attitude et la majesté du vainqueur dans l'empire intellectuel. Comment le déplacement d'une seule unité passant d'un camp à un autre a-t-elle pu produire ce renversement colossal? Newman était plus qu'un général, il était le génie de l'Anglicanisme. Le sanctuaire d'Oxford l'avait engendré dans la pie, l'avait nourri de son lait le plus pur, l'avait vu croître avec le plus légitime orgueil. Les traditions de trois siècles d'études et de vertus venaient se réunir dans le jeune Fellow, et ses contemporains n'avaient d'autre émulation à son égard que de l'exceller sur leurs têtes. On pourrait dire que la théologie officielle chargée d'entretenir la lutte contre le vieux culte romain, s'en remettait à lui pour décider de la suzeraineté ou du vasselage, comme les armées antiques reposant leurs lances, choisissant de part et d'autre un champion, aux mains de qui elles remettaient le sort des batailles. Or, cet homme si national ne s'est battu avec personne du côté des catholiques. C'est bien beau: il a été vaincu par lui-même, la vérité l'a subjugué. Son génie a refait dans le règne des dogmes le miracle de Cuvier dans l'ordre de la nature. Après le fragment de christianisme qu'Henri VIII avait gardé en Angleterre, il l'a dévotement les pièces qui manquaient, il les a retrouvées; et quand il les a eu mises à leur place respective, il a été effrayé de son œuvre, car il a reconnu le catholicisme. Cette heure était fatale. Newman pouvait briser sa création et cacher l'apparition qui l'avait fondroyé. Il a mieux aimé tomber à genoux devant elle et proclamer son adoration. Tel est cet homme: son cœur monte encore plus haut que son génie! Ses actes ont été aussi droits que ses idées. Il est allé à Rome, il s'est humilié, il a pris les ordres, et il est rentré dans sa patrie avec la mission et la vérité.

Le livre que nous annonçons aujourd'hui, après l'histoire du développement de la Doctrine chrétienne, et les Conférences aux Protestants et aux Catholiques, est donc le troisième témoignage que le fils de S. Philippe de Néri rend à sa foi retrouvée. Lui seul au monde pouvait lui donner cette physionomie intime et lui conférer cette puissance. Voici comment: dans la masse de l'Église anglaise, il s'était formé une école d'élite; Newman en était le chef, quoiqu'il ne lui ait pas plus donné son nom que Colomb à l'Amérique. Ses disciples, dont chacun faisait des prosélytes à son tour, le suivaient à la recherche de l'antiquité chrétienne. On marcha ainsi de consève, avec foi et amour, jusqu'au bord du Rubicon. Quand on le rencontra et qu'il fallut s'arrêter ou le franchir, le chef sentait assez d'élan et de courage. Plus tard et peu à peu, les meilleurs de la troupe vinrent le rejoindre; mais le gros des Pusiéistes, pour rappeler leur nom,

(1) Un fort vol. in-8o. Prix: 6 francs. Chez Saguter et Bray, 64, rue des Saints-Pères, Paris.

rosta déconcerté. Les conférences actuelles du R. P. Newman semblent se passer sur les rives de ce fleuve fameux qui sépare les partis pris de irrésolutions. De la terre promise où il est entré, il écoute les objections qui empêchent de le rejoindre; il dissipe les frayeurs de perspective de ceux qui, regardant de son côté, croient y distinguer des monstres. Ces obstacles levés, il reprend avec ses anciens amis leur histoire ancienne, et il démontre qu'elle n'a pas de sens, de raison d'être, de moralité, soit qu'ils reculent, soit qu'ils l'ouvoient, soit qu'ils s'arrêtent. Il n'y a plus de possible et d'honnête qu'un pas en avant: c'est le catholicisme!

Initions nos lecteurs à ces richesses d'érudition, de dialectique et d'éloquence. La première conférence traite d'une objection contre l'Église romaine, moins puseiste qu'universelle: l'Italie et l'Espagne sont livrées au clergé catholique de temps immémorial; pourquoi le caractère politique de ces deux prémisses est-il descendu au-dessous de l'Europe protestante? Cependant, il est vrai de dire que cette objection terrible a encore plus de prise sur l'esprit britannique que sur tout autre. Comment faire croire à ces fiers insulaires que le culte des idoles et des guerriers est supérieur à l'Église de l'État des vainqueurs de Waterloo? Comment persuader aux Romains modernes qu'ils doivent brûler les dieux du Capitole et adorer les idoles des barbares? Mais il faut écouter le R. P. Newman lui-même, habitant à l'anglaise ce dédain des Lords et des Communes, des lières sterling et des vaisseaux innombrables, pour la vermine de l'Italien et les guerriers de l'Espagnol:

«Il est, dites-vous, de notoriété publique que les nations demeurées catholiques ne sont pas à la hauteur de leur époque; elles n'ont pas marché de pair avec la civilisation: elles sont ignorantes, et à quelques égards, barbares; elles ont tous les défauts des peuples incultes; elles n'ont point d'empire sur elles-mêmes; elles manquent de bonne foi. Il faut les traiter en esclaves, sans quoi elles se révoltent; elles ne se débarrassent de leurs superstitions que pour tomber dans l'incrédulité. Elles ne peuvent se faire ni se soumettre aux institutions sociales; elles manquent des vertus qui constituent le citoyen. C'est l'épée et non la loi qui les gouverne. Le spectacle qu'elles offrent au monde est celui de la paresse, de la malpropreté, de la bêtise, du désordre et de l'impureté. Il faut bien chercher la cause de ces vices dans leur religion; car c'est elle qui maintient ces peuples dans une enfance perpétuelle, et ils tiennent à leur religion, parce qu'ils sont semblables à des enfants. Aucun homme sensé, aucun Anglais bien élevé, ne voudrait renoncer à la haute position que son pays occupe et qu'il occupe lui-même aux yeux de l'humanité, pour devenir le corollaire de tels esclaves et l'adepte d'une pareille croyance.»

Plus d'un catholique rougira peut-être en lisant ce réquisitoire, et se demandera en parlant de l'auteur: Comment va-t-il se tirer de là?—Comment? A la mode catholique, c'est-à-dire, en acceptant l'insulte et en bravant le respect humain.—Le monde regarde la terre, l'Église regarde l'éternité. Le monde a peur de la misère, l'Église a peur de l'enfer. Vous ne connaissez pas le but de l'Église, et vous vous mêlez d'apprécier sa conduite! Voilà vos préjugés, voici la vérité:

«L'objet de l'Église n'est pas de faire du bruit, mais d'accomplir une œuvre. Elle regarde le monde et tout ce qu'il renferme comme une ombre vaine, comme de la poussière et de la cendre, en comparaison de ce que vaut une seule âme. Elle pense qu'il vaudrait mieux que la lune et le soleil tombassent du firmament, que la terre périt, et que tous les millions d'hommes qui l'habitent mourussent de faim dans les tortures les plus cruelles que l'on peut éprouver ici-bas, plutôt que de voir une seule âme, je ne dirai pas se perdre, mais commettre un seul péché véniel, dire un mensonge volontaire, quelque léger qu'il fût, ou voler sans excuse un seul centime. L'Église considère l'action de ce monde et l'action de l'âme, vues dans leurs sphères respectives, comme incommensurables; elle s'estimeit plus heureuse de sauver l'âme d'un paillard de la Calabre ou d'un mendiant de Palerme, que de construire des centaines de lignes de chemins de fer sur toute la longueur de l'Italie, ou d'établir un système de réformes sanitaires dans toutes les villes de la Sicile, à moins que ces entreprises nationales n'entraînassent à leur suite quelque grand bien spirituel.»

«Il n'y a pas de vérité dure, il n'y a pas de scandale et de folie de la croix que l'orateur épargne à son auditoire de bon ton; et il fait bien, car il est assez fort pour cimenter des convictions avec ce qui les ébranlerait dans une bouche moins autorisée.

«Voilà une pauvre mendicante oisive, déguenillée, malpropre et très peu scrupuleuse sur l'article de la vérité (je ne prétends pas dire qu'elle a atteint à la perfection); mais si elle est chaste, sobre; si elle accepte son sort avec gaieté; si elle remplit ses devoirs religieux,—et c'est là une supposition qui n'a rien d'impossible,—cette pauvre femme a, aux yeux de l'Église, des chances d'arriver au ciel qui seront fermées, refusées à l'homme d'état modeste, à l'homme juste, probe, généreux, honorable, consciencieux, si, ayant toutes ces qualités, il les possède, non par une puissance surnaturelle, mais par suite d'une vertu simplement naturelle. Je n'examine pas ici la vraisemblance du fait; je cherche seulement à mettre en contraste les vus et les principes. Ces dames bien élevées, élégantes, d'un esprit fin, entourées de peu de tentations, n'éprouvant pas de privations, si elles ne sont que de belles dames, elles paraissent aux yeux de l'Église, malgré tout leur ramage et leur bon goût, beaucoup moins intéressantes qu'une pauvre malheureuse repoussée de tout le monde, qui a péché, mais qui s'est repentie, et qui a bien de la peine à rester sur le terrain de la grâce. L'abus de la boisson est, aux yeux du monde, un des défauts les plus impardonnables; il est odieux aussi aux yeux de l'Église; mais pourvu qu'il n'aile pas jusqu'à la perte de la raison, l'Église le considère comme un péché beaucoup moins grave que la médisance préméditée, même quand elle est motivée et appuyée sur la vérité. Assez souvent il arrive au prêtre d'entendre des confessions de vols, qui, s'ils étaient dénoncés à la justice, entraîneraient pour le coupable la peine de la déportation, mais que néanmoins, dans le jugement de l'Église, la contrition privée du délinquant peut expier suffisamment sans aucune confession publique. Encore une fois, l'État est chargé de garder la propriété, comme l'Église est chargée de garder la foi; au moyen âge, l'Église punissait de mort les hérétiques, et de nos jours encore l'État a puni de mort des faussaires, et même, je crois, de simples voleurs de moutons.»

Une chose étonnante et ravissante dans le P. Newman est le degré de dilettantisme que lui, anglais et anglican, a pu acquérir si tôt des beautés de l'Italie. Il met en comparaison la mort légale et brutale des suppliciés à Londres avec les scènes de piété et d'attendrissement

qui se passent à Rome le dernier jour d'un condamné. Là encore il fronde sans pitié tous les penchants de la raison pour y substituer les plus surnaturels instincts de la foi, et il s'écrie:

«Il est heureux pour des créatures humaines de mourir dans leur jeune âge, avant de connaître le bien et le mal, pourvu qu'elles aient d'abord reçu le baptême de l'Église; mais, après les personnes qui meurent dans leurs premières années, quelles sont les plus heureuses, quelles sont celles dont le salut paraît le plus assuré, dont le départ doit nous inspirer le plus de joie et de reconnaissance? Je veux parler des criminels et de leur mort, de ces hommes qui, en continuant de vivre, sont sans cesse exposés à retomber dans leurs anciennes habitudes de péché, mais qui sont tirés de ce monde misérable dans la fleur de leur contrition et dans la fraîcheur de leur préparation à la mort, au moment même où ils se sont affermis dans de bonnes dispositions, où ils ont chassé le péché de leur cœur, où ils sont venus en demander humblement pardon, où ils ont reçu la grâce de l'absolution, où ils ont été nourris du pain des anges, et où ils ont paru ainsi devant leur juge et leur créateur, au milieu des prières de tous les fidèles.»

Cette délicieuse peinture ramène nos souvenirs récents à la plume de Satory, quand le lugubre véhicule y déposa le carabinier Guth et l'abbé de Ségur. L'ange du Seigneur a purifié la victime, et son âme s'élance par les trons des balles vers le Ciel!

La seconde conférence achève le sujet que la première avait ébauché: Si l'orgueil britannique reproche au clergé romain l'infériorité politique ou languissante des deux péninsules, sa raideur cérémonieuse lui impute le superstitieux, matériel et borné de la religion des Espagnols et des Italiens. Ici encore nous ne pouvons nous laisser d'admirer la profondeur de vue théologique et la souplesse d'instinct catholique avec lesquelles le P. Newman ménage l'apologie du clergé ultramontain. D'abord, point d'illusion ni de flatterie sur la somme de sainteté qu'on peut espérer des multitudes.

«La plupart des hommes, et en masses assez vastes et variées pour constituer une nation, croissent et se multiplient dans une négligence pratique plus ou moins grande de leurs auteurs et de leurs devoirs envers lui. La nature penche toujours vers l'irréligion et le vice; en effet, cette tendance se développe et s'accomplit dans toutes les masses d'hommes, conformément à la parole de cet ancien Grec: *Que la plupart des hommes sont méchants*; ou, suivant le témoignage de l'Écriture, que le monde est l'ennemi de son Créateur. Même lorsqu'une nation a été baptisée, cet état de choses subsiste. En fait, la nature finit par l'emporter sur la grâce, et la population tombe dans un état de péché et de dégradation qui, à certains égards, est plus fâcheux que la situation d'où elle vient de sortir. C'est là un fait conforme aux paroles de l'Écriture: «Beaucoup sont appelés, peu sont élus; le royaume des cieux est comme un filet qui ramasse toutes sortes de poissons.»..... Tel est l'état du grand nombre; en même temps l'Église s'efforce, tant qu'elle peut, à les ramener à leur Créateur, et elle réussit en effet à convertir ainsi d'immenses multitudes, un individu après l'autre, bien que, l'un après l'autre aussi, ils retombent presque aussitôt dans leurs erreurs et se détachent d'elle.»

Mais alors, direz-vous, quel est le privilège d'un peuple catholique sur un peuple protestant? Car le même conflit entre le bien et le

mal existe ici comme là. Le P. Newman répond avec saint Paul: *Multum per omnia modum*. Chez les catholiques, la vue des choses spirituelles continue après la chute, tandis que le protestant enterre son esprit dans les calculs de la matière.

«De même qu'en Angleterre, toute la société, quelle que soit la situation morale des individus, est versée dans la connaissance des chemins de fer et des télégraphes électriques, est instruit des affaires des tribunaux et du Parlement, connaît les hommes qui sont au pouvoir, est au courant des controverses religieuses, de la politique étrangère et de tout ce qui se passe autour d'elle ou au loin; ainsi, dans un pays catholique, les idées du ciel et de l'enfer, de Jésus-Christ et du démon, des anges, des âmes du purgatoire, des saints Sacraments, du sacrifice de la messe, de l'absolution, des indulgences, des vertus attachées aux reliques, des saintes images, de l'eau bénite et d'autres choses saintes, sont des faits acceptés par les bons et par les méchants, par les jeunes gens et les vieillards, par les riches et par les pauvres.»

Or, quelle sera la fin de ces habitudes de foi, même sans les œuvres, dans une population catholique, et de cette symétrie morale, mais sans un élément surnaturel, chez un peuple protestant?—La réponse sera trop belle pour qu'on caletie sa longueur.

«Mais si la mort le surprend et qu'il n'ait qu'une heure devant lui pour se préparer, que fera un protestant? Il n'a autour de lui que ces objets qui lui rappellent le monde, sa femme, ses enfants, ses amis, ses intérêts mondains; le catholique a aussi ces objets autour de lui; mais le protestant n'en a point d'autres. Il se peut, dans certains cas, qu'il ait, sur la justification et la régénération, les idées de sa secte; il se peut qu'il ait une perception réelle de la divinité de Notre Seigneur, provenant de la grâce divine. Mais je ne parle pas de la portion la plus instruite de la communion protestante; je parle du peuple. Choisissez un homme au hasard dans une de nos grandes villes; dites-moi s'il a dans son esprit aucune idée surnaturelle! Il est à l'article de la mort; les moments s'écoulent; le temps presse; et comme il ne sait rien, en supposant qu'il désire s'instruire, il ne peut rien faire pour son salut. Ses pensées expriment un désir vague de miséricorde que ni lui ni les assistants ne peuvent analyser. Il demande qu'on lui lise un chapitre de la Bible; il fait cette demande parce qu'il a peur plutôt que parce qu'il croit; puis son intelligence se trouble, et il meurt.»

«Combien est différente la fin d'un catholique! Il porte en lui le principe de son salut; il en a les moyens. Il a peut-être parlé sans respect du Tout-Puissant, mais il n'a jamais cessé d'y croire; il a chanté des chansons badines sur la Vierge et sur les saints; il a raconté des histoires sur le démon, mais par plaisanterie et nullement par mépris; il s'est fâché contre ses patrons célestes, quand ses affaires allaient mal, mais seulement avec la mauvaise humeur d'un enfant qui s'emporte contre ses parents. Ses patrons n'ont jamais cessé d'être devant ses yeux; même lorsqu'il était en butte au péché mortel et qu'il rencontrait la colère du Tout-Puissant, ces saints protecteurs ont toujours brillé comme des astres dans le firmament de son intelligence, quoiqu'il n'eût plus de rapports avec eux. Il a négligé souvent de remplir ses devoirs à Péques; mais il n'a jamais nié qu'il fût catholique. Il s'est moqué des prêtres; il a agité injustement; il a mérité d'eux à son prochain; mais il n'a jamais douté de la divinité de leurs

FRIBBON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie—1818.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

CHAPITRE PREMIER.

(Suite.)

Pour peu que ça continue, dit un des étudiants, je vais être enrûé.

—En tout cas, répondit Arthur avec assez de mauvaise humeur, je n'y suis rien. Depuis un quart d'heure, je perds tout ce que je jouie.

—Arthur se leva. Il eût payé le double de ce qu'il perdait pour gagner Mathias. Son visage était rouge; ses yeux étaient en flammes.

—Le bruit qu'ils font là-haut est insupportable, reprit-il avec mauvaise humeur; décidément, c'est engageant au suprême degré.

—Le fait est, ajouta Mathias, que voilà une mansarde inconvenante au premier chef.

—Tellement inconvenante, riposta Arthur, dont l'irritabilité, stimulée par les libations, avait besoin d'une issue, que je vais leur dire d'aller faire du bruit dehors.

—Voilà qui sent l'autocrate. Je paie cent francs qu'Arthur n'ira pas.

—Et pourquoi n'irai-je pas?

—Je ne dis pas que tu n'iras pas. Je parie, voilà tout.

—Mathias, est-ce sérieux?

—Sérieux comme cent francs que je vais gagner à l'ami Gabriel ce coup-ci.

—Eh bien! j'y vais, et tout de suite, encore.

—Arthur!... Arthur!... dirent quelques-uns des étudiants, ne fais pas cela; chacun est-il libre chez soi?

—Laissez donc, laissez donc, ce sera amusant. Le pari est fait. Poltron qui s'en dédit.

—Messieurs, j'ai dit que j'irais; j'y vais.

—C'est une folie.

—Tenez, les entendez-vous faire leur tapage? riposta Arthur.

—Pardieu, mon cher, ceux qui habitent le troisième pourraient, ce me semble, se plaindre bien davantage.

Le visage d'Arthur était pourpre; la fumée des pipes, celle des vins, sa colère intérieure d'avoir perdu contre Mathias, ce défi qui venait de lui jeter; tout cela dansait et se heurtait dans son cerveau; et il arrivait en outre, ce qui arrive toujours en pareille occasion, c'est que plus on voulait le reconir, plus

il s'acharnait à son idée par entêtement et par un faux point d'amour-propre bien ridicule, mais hélas! bien naturel en nous.

—Les trois plus raisonnables parmi les étudiants l'entouraient.

—Il n'ira pas, dit la voix aigre de Mathias.

—Arthur fit un bond comme si la pointe d'une lame l'eût touché; et, repoussant ses camarades du bras, il s'élança hors de l'appartement.

—Mathias, tu es stupide!

—Sapristi!... fit Mathias en se hissant sur ses grandes jambes, il y est allé; ça me coûte cent francs!

—Arthur, après avoir fermé la porte sur lui pour que personne ne le suivit, avait inouïment sans se donner le temps de réfléchir, les quinze marches qui séparaient le quatrième des mansardes du cinquième. Il mit la main sur la clé, la tourna dans la serrure et ouvrit la porte, mais il resta immobile sur le seuil, tant il était loin de s'attendre au tableau qui se présentait devant ses yeux.

Sur un lit, dans le fond de la chambre, était couché un homme d'une soixantaine d'années environ. Sur son visage amaigri, on voyait l'empreinte d'une longue souffrance, et l'on devinait, à la voir, qu'une fièvre lente et cruelle avait miné ses forces. Son front était chauve; des moustaches blanches, dont les plus indisciplinées couraient au hasard parmi les sillons creusés sur ses joues par la maladie, indiquaient que cet homme était un vieux soldat. Sa tête était à peine soutenue par un mauvais traversier, et sur le lit était étendue

une vieille capote d'uniforme en compagnie d'une bien pauvre couverture de laine. Les quelques meubles de la chambre attestaient une aisance descendue, peu à peu, jusqu'à la misère. Toutefois, la propreté qui y régnait attestait la présence d'une femme. Sur le sommet d'une armoire en bois de noyer, il y avait le buste de l'Empereur, et tout autour de la chambre, des lithographies de batailles.

Une table, un buffet également en noyer, quelques chaises, et c'était tout.

Dans un coin de la chambre, trois hommes noirs, aux habits sinistres, aux figures impassibles qui semblaient porter avec eux le désespoir et la ruine. Deux écrivaient; le troisième était debout.

Appuyé contre le bois du lit, silencieuse et les yeux pleins de larmes, une jeune fille les regardait.

Son visage avait une expression de douleur résignée impossible à décrire; elle avait épuisé, la pauvre enfant, tout ce que les yeux renferment de larmes, tout ce que le cœur renferme de prières, tout ce que la poitrine contient de sanglots. Elle avait tendu ses deux mains jointes, elle s'était agenouillée, et ces hommes, que l'habitude rend insensibles à la douleur, avaient continué froidement leur cruelle mission. Le vieux soldat s'était emporté pendant que la jeune fille priait; puis tous deux s'étaient tus et attendaient silencieusement.

—Certes, les étudiants qui riaient et jouaient à l'étagé inférieur, n'avaient plus le

droit de se plaindre qu'on les interrompait par un tapage inconvenant.

—Arthur n'avait pas fait un mouvement; il se tenait contre la porte; car il se sentait chanceler, tant à cause de l'émotion subite qui s'était emparée de lui, que par suite des toasts réitérés auxquels il venait de se livrer; ses regards se portaient, alternativement, du vieillard à la jeune fille.

Les hommes noirs continuaient la saisie des objets qui composaient ce modeste et simple ameublement, avec cette impassibilité que rien n'émeut, n'offusque ou ne dérange. Celui qui commandait en chef à cette triste exécution parcourait d'un oeil scrutateur les plus petits recoins. Pas un clou ne passait inaperçu; l'habitude est une si belle chose!.

Pendant ce temps, Marini qui, on se le rappelle, accompagnait Maître Riffaud, observait avec un regard attentif toutes les menaces de la triste scène qui se passait devant lui. L'arrivée du jeune étudiant parut le contrarier visiblement, quoiqu'il fût encore bien loin de s'attendre au dénouement du drame dont il avait avec tant de soin préparé les différents péripéties.

—L'huissier continua de sa voix flegmatique: *item*, onze lithographies encadrées et colorées.

—A ces mots, le malade fit un bond sur son lit: ses yeux s'allumèrent d'une flamme étrange; il se leva à moitié, et, penchant en dehors du lit son corps épuisé par la souffrance, il attacha son regard furieux sur celui qui venait de parler.

fonctions et de la vertu de leur ministère. Il a assisté à la messe sans attention et sans amour; mais il n'a jamais oublié que, sous le voile des symboles matériels, il voyait son Sauveur dans cette cérémonie auguste et adorable. Puis, quand il apprend qu'il va mourir, s'il ne peut avoir un prêtre, si le rayon de la grâce perce son cœur et qu'il soupire après Celui qu'il a négligé, ce n'est pas avec une émotion confuse, inarticulée, qui ne fait que l'oppresser et qui est sans remède. Ses pensées prennent aussitôt une forme et un ordre parfaits; elles s'empoussent de concourir, chacune selon son rang, aux grands objets de foi, qui sont aussi sûrement dans son esprit que dans le ciel. Il se tourne vers son crucifix; il prie la sainte Vierge de s'intéresser à sa cause; il se recommande à ses saints patrons; il appelle son bon ange à ses côtés; il exprime le désir de recevoir cette absolue sacrementelle qu'il ne peut obtenir à cause des circonstances où il se trouve placé; il s'efforce à faire des actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition de résignation et d'autres vertus. Il va partir pour un monde invisible, cela est vrai, mais ce monde invisible a toujours été près de lui ici-bas. Il va se rendre dans un lieu lointain, mais ce lieu ne lui est pas inconnu; les fils du jugement et du purgatoire lui sont familières; elles sont réalisées en son cœur plus facilement que la mort même. Il a toujours eu une perception plus nette du purgatoire que de la mort, quoique le premier soit un objet surnaturel et le second un objet naturel. L'ennemi se jette sur lui pour ébranler la foi sur laquelle il est appuyé, mais toute la tenon de sa vie passée, même ses plaisanteries, même ses sermons, étaient de nature à entretenir en lui l'habitude de la foi qui protégeait et étayait le principe surnaturel. Ainsi, même un mauvais catholique peut à sa mort avoir des espérances qui sont refusées aux plus vertueux protestants; et même, mes chers Frères, aux plus méditatifs d'entre vous. Quelque habiles, quelque savants, quelque intelligents que vous soyez, ces espérances vous se sont ravies si vous avez vécu non par la foi, mais par le jugement privé!

Quel tableau! aucun peintre n'en avait rapporté de pareil de son séjour en Italie, depuis Léopold Robert.

L'abbé Jules Morel.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI, 28 OCTOBRE 1851.

Première page:—Conférences du R. P. Newman à l'Oratoire de Londres.
Feuilleton:—Le Montagnard ou les deux républicains:—1793—1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

NOUVELLES D'EUROPE.

Les deux derniers arrivages (le "Herman" à la date du 23 et le "Pacific" accosté hier à New-York), ne transmettent aucune nouvelle importante, du moins s'il faut en croire les dépêches télégraphiques.
On s'attendait à Southampton, à l'arrivée de Kossuth pour le 12 octobre. L'affluence des visiteurs au Palais de Crystal a été immense dans les premiers jours d'octobre.
On parle d'une cession de l'île de Cuba par l'Espagne à l'Angleterre moyennant 150 millions de dollars.
La dépêche d'hier ajoute qu'une crise ministérielle s'est produite en France et que Louis Napoléon y menait d'un coup d'état.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

ANGLETERRE.

Le Rév. Wm. Towny, chancelier du diocèse de Bath et Wells, a résigné ses fonctions pour rentrer dans l'église catholique.

— Ces batailles!... ces batailles!... murmura-t-il d'une voix tremblante en étendant un de ses bras vers les lithographies, tandis que de l'autre il se soutenait avec peine; c'est le bonheur de ma vieillesse, la consolation de ma misère... Ces batailles... on ne me les arrachera qu'avec la vie!...
— Mon père... mon père... dit la jeune fille en entourant de ses bras amaigris le corps du vieillard...
— Mais lui, les regards enflammés, le corps tremblant, semblait ne rien écouter, ne rien entendre...
— Ces batailles... répétait-il, et sa voix tout à l'heure si faible était devenue tout-à-coup sonore et frémissante.
— Entendez-vous bien, c'est toute la vie d'un vieux soldat? A celle-ci, j'ai regu ma première blessure; j'avais quatorze ans et j'étais enfant de troupe. A celle-ci, une balle m'a traversé la cuisse, au même moment où je montais le premier à l'assaut d'une redoute; à celle-là, j'ai été laissé pour mort; un coup de lance m'avait troué la poitrine. Là, voyez-vous... là... là... cette glorieuse cicatrice accompagnera le vieux soldat dans son tombeau.
— Et, en parlant ainsi, il écartait sa chemise et montrait avec orgueil sa poitrine déchirée par une large blessure.
— A celle-là j'ai été décoré de la main même de l'empereur qui m'a embrassé, tout noir de poudre que j'étais encore... Oh! mes batailles!... mes chères batailles!... n'est-ce pas que vous ne me les enlèverez pas?...
— Des larmes roulaient dans ses yeux et il tendait ses mains.
— C'est triste, répondit froidement l'huissier, mais je n'y puis rien.
— Dominique (car tel était le nom du vieux soldat), allait parler encore; mais la jeune fille lui mit la main sur la bouche, et, appuyant sur la poitrine de son père sa tête tout en larmes, elle murmura au milieu de ses sanglots:
— Silence, mon père!... Ne voyez-vous pas qu'il est sans pitié?
— Arthur De Savermay avait été témoin de cette scène déchirante, et, au milieu de l'impression profonde qu'il en ressentait, il était honteux en lui-même de la pensée égoïste qui l'avait amené là où il était. Son cœur honnête et bon se révolta de cette froide insensibilité des hommes de loi; tout ce qu'il y avait de généreux en sa nature palpita violemment.
— Cloné pour ainsi dire par son émotion sur le seuil de la porte, dès que le silence eût succédé à cette scène, il s'élança vers la table où les hommes s'écrivaient.
— Quelle somme demandez-vous? dit-il à l'huissier.
— Deux cents soixante cinq francs, quatre-vingt-six centimes, s'empressa de répondre Marin.
— Cessez votre triste métier; cette somme va vous être payée; attendez-moi un instant, je demeure à l'étage au-dessous.
— Et il disparut.
— Un mouvement de mécontentement

— Une nouvelle école dépendante de l'Eglise catholique, a été ouverte à Birmingham.
— Mgr l'Evêque de Shrewsbury a donné le 21 de septembre, la confirmation à soixante-quatorze personnes, parmi lesquelles plusieurs convertis à la foi catholique.

— Le Tablet annonce que le Dr. Newman va bientôt donner à Dublin une série de conférences sur la question de l'éducation et de l'université catholique.

IRLANDE.

Le comité de la défense catholique vient de publier une Adresse aux catholiques du Royaume-Uni; elle est signée, au nom du comité général, par Paul, archevêque d'Armagh, primat de toute l'Irlande, président de l'Association, et par William Keogh, secrétaire. Il est dit dans cette Adresse que l'on ne peut pas, sans de grands efforts combinés, de grands sacrifices personnels et des fonds considérables, réaliser tous les objets que se propose l'Association, et notamment la révoation des lois de pénalité, la parfaite liberté de l'Eglise catholique, le libre exercice de la juridiction ou de l'autorité des Evêques catholiques, même d'une nature spirituelle; l'organisation d'un large système de prosélytisme pérennitaire, la propagation de l'enseignement catholique dans les rangs du peuple, la représentation du catholicisme dans le Parlement du royaume et le dégrèvement des charges pour l'Eglise protestante qui pèsent sur la population catholique d'Irlande. Le comité engage tous les catholiques à se rallier à l'Association pour la défense de la foi transmise par les apôtres, et que les catholiques doivent préférer même à leur existence. Le 18 octobre, l'Association catholique devait se réunir à Dublin. Le cardinal Wiseman a adressé à son cher seigneur et frère dans le Christ, Sa Grâce l'Archevêque d'Armagh, une traite de 15 liv. st, dont 5 liv. pour les frais de l'Association de défense, et 10 liv. pour l'Université; il espère que ce n'est qu'un à-compte sur les dons qu'il sera disposé à faire à l'Association.

FRANCE.

Le fait suivant est rapporté par la République, journal de Tarbes (France):

"Nous avons déjà parlé de la belle cérémonie qui eut lieu, dimanche dernier, la première retraite ecclésiastique donnée cette année au clergé du diocèse. Nous recueillons partout des témoignages de l'impression profonde qu'elle a laissée dans tous ceux qui en furent témoins.

"Rien de plus imposant en effet que cette magnifique procession de 220 prêtres, en habit de chœur, rangés en deux longues files, traversant religieusement nos rues et nos places, au chant grave et solennel des litanies. Les vêpres, chantées ensuite à la cathédrale par cette masse de voix fortes, pieuses et intelligentes, faisaient comprendre et sentir à tous la beauté du culte catholique. Mais lorsque, encore sous l'impression du beau discours du R. P. Chaignon, sur le sacerdoce, on vit tous ces prêtres vénérables venir s'agenouiller devant leur premier pasteur, placer leurs mains dans les siennes et renouveler les promesses de leur ordination, une douce et sainte joie inonda toutes les âmes, et des larmes coulèrent de bien des yeux.

"Un fait qui réjouira les âmes chrétiennes a signalé cette retraite: c'est la rétractation de M. l'abbé Galan, prêtre de Lannezan, qui, par deux écrits publiés en 1849, avait contristé le premier pasteur, le clergé et les fidèles du diocèse. Le 20 de ce mois Mgr. l'Evêque, dans une des fréquentes allocutions qu'il adressait à ses frères réunis, leur dit, en empruntant à l'Eglise sa langue majestueuse, ces paroles de la sainte-écriture si bien adaptées à la circonstance:

"Très chers co opérateurs, je vous annonce une grande joie qui sera partagée par tout le peuple de ce diocèse. Un de mes fils était mort, et il est revenu à la vie; il s'était égaré, et il est retrouvé."
Puis il leur lut la lettre suivante:

"Tarbes, le 18 sept. 1851.

"Monseigneur,
"Je viens remplir auprès de Votre Grandeur un devoir que la conscience m'impose.
"J'ai publié en 1849 deux écrits offensants pour votre personne et attentatoires aux droits

des Evêques. Je reconnais aujourd'hui mes torts; je condamne de cœur comme de bouche, tout ce qu'il y a de répréhensible dans mes deux publications.

"Je suis infortuné, Monseigneur, de faire cette rétractation pour la consolation de votre cœur, l'honneur du sacerdoce et l'édification des fidèles.

"J'ai la confiance que vous accorderiez à mon repentir le pardon que je sollicite du meilleur des pères.

"Veuillez recevoir, Monseigneur, mes plus profonds respects.

GALAN, prêtre

"P. S. Je consens Monseigneur, à tout usage que vous pourrez faire de ma lettre pour le bien de la religion.

"GALAN."

Le présent ajouta:

"Ce pardon, nous l'avons accordé de grand cœur; rendons grâce à Dieu."

"Dieu Grâties, répondirent tous les assistants, qui avaient écouté cette lecture avec bonheur, et qui se sont ensuite empressés de féliciter M. Galan d'une démarche qui le réhabilite et qui l'honore."

On écrit à l'Univers de Paris:

Valence, 28 septembre 1851.

M. l'abbé Combalot donne en ce moment la retraite pastorale au clergé de ce diocèse. Comme à Albi, à Rodez et ailleurs, sa parole, franchement apostolique, porte des fruits et retrempe les âmes sacerdotales dans le double esprit d'abnégation de soi-même et de miséricorde au profit des autres. En voyant cet homme qui, après plus de trente ans d'innocents travaux, ne cherche pour récompense terrestre qu'à travailler encore, afin de mourir les armes à la main, nous nous disions que, s'il eût été attaché à un poste ou à un corps, il n'eût pu être, comme il le fut toujours, à la disposition de tous les évêques qui l'ont appelé au secours de leurs troupeaux et de leur clergé.

Il me souvient d'avoir entendu appliquer aux missionnaires apostoliques les qualifications les plus dédaigneuses, telles que pasteurs sans troupeaux... prêtres indépendants. Nul n'a été si libre d'apprendre, n'est plus dépendant que le missionnaire; non seulement il n'exerce sa mission que sur l'appel des Evêques, mais s'il venait à faillir dans la foi ou les mœurs, il serait jugé et puni sur le lieu même du délit. La liberté n'est laissée aux missionnaires apostoliques que quand ils ont prouvé par des antécédents bien constatés qu'ils ne se serviraient que pour choisir les plus rudes travaux.

Combien de pasteurs ayant un troupeau cherchent un prêtre qui n'en ait point et qui puisse librement les aider dans les temps où ils se sentent insuffisants à faire le bien. Je connais plusieurs missionnaires apostoliques qui, depuis l'ouverture du Jubilé, ont usé de leur indépendance pour se mettre à la disposition des curés, dans quinze à vingt paroisses successivement, prêchant deux et trois fois par jour et confessant le reste du temps. On se les arrache, sous prétexte que, n'ayant pas de supérieur qui puisse leur prescrire le repos et mettre des bornes à leur zèle, leur acceptation ne dépend que d'eux. Voilà comment ils sont libres sans troupeau!

Charité de la Mère Gamelin.

Monsieur le Rédacteur,
Toutes les misères de la pauvre humanité pesaient sur le cœur de la bonne Mère Gamelin. Aussi aurait-elle désiré embrasser tous les genres de bonnes œuvres qui pouvaient les soulager. Celle toute fois qui lui faisait éprouver le plus d'attrait, était l'œuvre de miséricorde corporelle, qui s'exerce envers les prisonniers. Oui, les pauvres prisonniers avaient dans son cœur compatissant, une place bien marquée. C'est qu'elle voyait en eux Notre-Seigneur qui lui disait intérieurement: je suis en prison; viens me visiter. Elle le faisait en effet aussi souvent que le lui permettaient ses nombreuses occupations, et, toujours avec un nouveau bonheur. Elle ne se montrait dans le lieu de souffrances, qu'avec des paroles de consolation sur les lèvres, et de bonnes provisions dans les mains. Il lui fallait quelques fois s'écarter des règles de justice sévère, données par l'administration, pour exercer celles de la miséricorde.

Mais elle avait à sa disposition le don de la persuasion, quand il lui fallait gagner le cœur des administrateurs. On finissait toujours par lui dire: c'est contre les règles, mais vous, faites ce que vous voudrez.

Afin de ne jamais aller à la prison les mains vides, elle prenait à la communauté, quoique pauvre, ce qui lui était nécessaire; et lorsqu'il n'y avait plus rien, elle quêtait chez les citoyens, provisions et habits. Combien de fois n'a-t-elle pas visité les garde-robots des riches, pour se procurer le moyen d'habiller de pauvres prisonniers, afin de les mettre en état de s'en retourner à la campagne, ou de se placer dans de bonnes maisons, pour y gagner honnêtement leur vie. On la laissait faire; et qui aurait pu résister à l'ascendant qu'elle exerçait dans l'accomplissement de ses devoirs de charité.

Les prisonniers malades étaient l'objet de ses soins les plus empressés. Elle leur portait une vive sollicitude et leur donnait ou leur faisait donner tout ce qui pouvait leur être utile. Ceux qu'elle a soignés ainsi et nourris des temps considérables en conservant un bien doux souvenir, et bénièrent à jamais cette mère si tendre des prisonniers.

La Mère Gamelin, comme tous ceux qui aiment la beauté de l'ordre, n'aurait jamais à la prison, sans avoir le cœur navré de douleur, à la vue du pêle-mêle des prisonniers, que l'on peut bien regarder comme une cause première de démoralisation. Et en effet que peut-on attendre de jeunes gens et de petits enfants que l'on croise sous les mêmes verrous que de vieux scélérats? Du matin au soir ils n'entendent que des paroles impudiques, chansons deshonnêtes, blasphèmes horribles, histoires de vol et de brigandage.

Leur apprentissage à cette école de tous vices est donc bienôt fait. Qu'attendre aussi, pour la réforme des mœurs, du système qui assujettit la garde des filles publiques, qui sont à cette maison de correction, disons mieux, à cette maison de corruption, à des tuteurs sans aveu, et que personne ne surveille efficacement? A tous les termes criminels les juges et les jurés déplorent les maux d'une pénitencière. Ceux qui ont la haute main dans cette administration, se plaignent de n'avoir pas l'autorité légale de réprimer les désordres. Le gouvernement n'aura-t-il pas le pouvoir d'apporter un remède efficace à une plaie si hideuse pour notre société? Il le peut, sans doute, et nous espérons qu'il le fera prochainement. Le public s'attend à cet acte de réforme civile et religieuse.

Mais détournons nos yeux de ce spectacle affligeant, et suivons la Mère Gamelin dans ses fonctions charitables envers les prisonniers. Voyons-la dans cette maison de deuil, aux tristes jours de 1837 et 1838, lorsque nos premiers citoyens et l'épée de nos campagnes gémissaient sous le poids de nos malheurs politiques; alors qu'un terrible échafaud glagait d'effroi toute notre ville; et que l'exil venait arracher à des épouses chéries et à de tendres enfants des époux infortunés. La Mère Gamelin n'était point encore consacrée à Dieu, dans une communauté. Mais son cœur n'en fut pas moins compatissant. Elle vit dans cette foule de prisonniers politiques, des frères, des amis, des concitoyens. Quoique l'entrée de la prison fut strictement interdite à tout le monde, Mme Gamelin y pénétra avec des amis qui voulurent partager son dévouement. Les bornes que nous nous sommes prescrites, dans cette chronique, nous forcent de laisser là notre récit. Mais nous nous en consolons par la pensée que ces faits sont vivants, et qu'ils vivront toujours. Pour parvenir, disons seulement que la maison de la Providence qu'a léguée aux pauvres de cette ville, la Mère Gamelin en mourant, est en grande partie l'ouvrage des citoyens qu'elle avait visités et consolés, au fond de leurs cachots. C'est qu'ils avaient pu apprécier par eux-mêmes ce que c'est qu'un Ange consolateur, au milieu des ennemis de la captivité. Espérons que l'amour de la Mère Gamelin pour les pauvres prisonniers, sera un précieux héritage pour toute cette ville! Puisent les ardentes prières qu'elle faisait au fond des cachots, quand elle les visitait, et que sans doute elle continue de faire au ciel, pour la réforme de la prison, être exaucés! Quel con-

solant renouvellement on y verrait bientôt!

UN CIRONQUEUR.

Montréal, 28 octobre 1851.

CANADA.

La Démocratie aux Hastings.

Il y a déjà longtemps que les démocrates, qui veulent absolument tant de choses, publient dans l'Avant, en vingt-neuf paragraphes ou sections, une déclaration de principes. Nous disons les démocrates, ne supposant pas qu'un formulaire aussi varié soit l'œuvre d'un seul. Mais peu importe.

Tout eût fait, de ces vingt-neuf paragraphes, il en est vingt-huit qui ne s'énoient pas de façon à contrevenir au serment ou à la qualité de membre de la législature canadienne. Le 29e, au contraire, nous paraît grandement répréhensible à l'un et à l'autre. Il nous suffit de dire qu'il se déclare, ni plus ni moins, et "au-dessus de tout," pour l'INDÉPENDANCE DU CANADA ET SON ANNEXION AUX ETATS-UNIS."

D'où nous sommes en droit de conclure: Que les candidats du choix de l'Avant devront: 1° Exécuter, si faire se peut, vingt-huit articles selon les us parlementaires et d'une manière tout-à-fait constitutionnelle; 2° Employer "au-dessus de tout" leur zèle et savoir-faire à mater la constitution.

S'ils ne font pas ces deux choses contradictoires, ils manquent à leur programme; s'ils les accomplissent, ils deviennent prévaricateurs. A quoi se déterminent-ils?

Et les électeurs?—Les électeurs sont invités par l'Avant à sanctionner également cette position équivoque.

Il y a donc dans la pensée de l'Avant deux démocraties: la démocratie selon la constitution; la démocratie en dehors de la constitution. Ces deux démocraties ne sont pas seules assurément; l'Avant oserait-il le prétendre?

Quant aux vingt huit autres articles du programme de l'Avant, ils méritent bien aussi considération.

Il y a dans ce programme (nous en prenons à témoin le lecteur connaissant) des demandes auxquelles il a été satisfait; et ce sont choses sur lesquelles il ne faudrait pas revenir, à moins de prouver que la législation qui les affecte n'est point bonne; et de dire surtout que l'autre meilleure doit remplacer celle-là. L'éducation est de ce nombre. On ne joue pas avec des sujets de cette importance, même pour faire des cheville à un programme.

Mais il est d'autres paragraphes dont la présence sur les tablettes électorales de l'Avant, nous semble facile à expliquer. Ainsi, la colonisation des townships est un bon et beau sujet; nous en convenons. Disons aussi que les améliorations locales de toute sorte devant être successives, (et quel lien sont-elles simultanées?) le défrichement des terres incultes aura nécessairement et bientôt l'effet justifié qu'on se le propose. L'administration dernière l'entendait ainsi; le ministère nouveau le vaudra certainement comme elle. Nous demandons seulement quelle nécessité il y a de démocratiser les élections et la législature tout entière pour arriver à ce résultat sur lequel tout le monde est d'accord? Sous un rapport de convenance, cette colonisation des townships est nécessairement une autre cheville dans le programme dont nous nous occupons. Quand sera venu le temps de favoriser la colonisation, quelle gloire pour les démocrates—si toutefois ils sont appelés à l'assemblée législative,—de faire ce que n'aura point fait M. Lafontaine, et ce que lui ou tous autres feraient néanmoins tout aussi bien qu'eux! Comme il y aura toujours quelque chose à créer, à parfaire ou à modifier en fait d'institutions et d'améliorations publiques, il y aura presque toujours, pour la même raison, des hommes à combler dans la carrière de tout corps politique ou administratif. Quel champ ouvert (en Canada surtout) à la brigue démocratique ainsi qu'aux programmes de l'Avant! Nous pourrions étendre cette observation à plusieurs autres items énumérés par ce journal qui n'oublie même pas les municipalités de paroisse! Il est probable que les démocrates parviendront à tous ces objets d'utilité publique, nous ne saurions dire d'après quel mode, mais peut-être suivant la maxime bien souvent mise

(A continuer.)

étrange passa sur les traits de l'huissier; il se mordit les lèvres sans rien répondre, tandis qu'il froissait entre ses doigts le dossier qu'il tenait à la main.
Le soldat et la jeune fille étaient silencieux et immobiles, regardant, écoutant, presque sans oser comprendre.
Le cœur d'Arthur battait comme il n'avait peut-être jamais battu; c'était la première impression vraiment douloureuse qu'il eût ressentie.
—Quand il rentra, il eut si pâle que ses camarades en furent effrayés. Ceux que les fureurs croissantes du lansquenot n'absorbaient pas s'empressèrent autour de lui.
—Qu'y-t-il donc, Arthur?
—Rien mais rien...
—As-tu besoin de nous?...
—Nullément, je vous assure... merci.
Tu es bien pâle!
Au milieu du groupe des joueurs s'éleva tout-à-coup la voix de Mathias:
—Tu m'as gagné cent francs, Arthur, mais ce n'est pas une raison pour que je ne sois pas tout entier à ton service; tu sais que je m'entends assez proprement à casser les membres des brailleurs; je retourne un valet et je suis à toi.
—Je n'ai besoin de personne, dit Arthur, qui était allé à son secrétaire dont il avait ouvert le tiroir avec une vivacité pleine de fièvre, car le pauvre Dominique l'attendait là-haut.
Il y avait juste trois cents francs, le reste

de sa pension du mois. Il les prit et sortit en courant.
—Ah! ça. Jit Mathias, il vient de se fêler, c'est sûr. Il a quelque chose de détraqué.
—Arthur avait monté avec plus de rapidité encore que la première fois l'escalier qui conduisait à la mansarde.
—Voilà trois cents francs, dit-il, payez-vous, et remettez les titres à ce pauvre homme.
Le visage de l'huissier était loin d'exprimer la bonté naturelle à un créancier qui rentre dans le paiement d'une somme inespérée:
—Le compte y est, dit-il, d'une voix sèche.
—Mais, par une hypocrisie soudaine, sa physionomie changea, son front se dérida, et, s'approchant du soldat pour lui remettre son dossier:
—Vous pouvez vous vanter d'avoir un voisin d'une espèce rare, lui dit-il. Tenez, voici la liasse en règle.
—Et il ajouta plus bas:
—Voyez-vous, mon brave, ceci entre nous; si vous aviez encore besoin de quelque somme... venez me trouver; je vous adresserai à un digne homme de ma connaissance qui ne tourmente pas les pauvres gens.
—Monsieur, dit Dominique en lui montrant la porte, vous n'avez plus rien à faire ici.
C'était par intérêt, reprit l'huissier de la même voix. J'ai bien l'honneur de vous saluer.
Et il sortit murmurant entre ses dents: Le coup est manqué, mais le dernier mot n'est pas encore dit.
Pendant la scène que nous venons de retra-

cer le visage de la jeune fille avait une de ces expressions que la plume est impuissante à rendre; les battements de son cœur soulevaient sa poitrine et gonflaient d'une joie ineffable cette jeune poitrine tout à l'heure si douloureusement oppressée.
—Quand ces trois figures sinistres furent disparues et que le regard du jeune homme, souriant et calme, s'arrêta sur elle, elle ne put joindre les mains comme elle eût fait devant un envoyé de Dieu, et eucha dans la poitrine de son père son visage qui tout à-coup s'inonda de larmes.
—Monsieur, dit le vieux soldat d'une voix qui tremblait, tant son émotion était grande: je ne puis rien, hélas! pour reconnaître une si grande générosité.
—C'est un argent bien placé, dit Arthur d'une voix douce; il est dans les mains de Dieu.
—Et tendant la main au soldat, il ajouta, en lui montrant les batailles accrochées au mur:
—Elles ne vous quitteront pas!
—Dominique retint la main du jeune homme dans la sienne:
—Monsieur, dit-il avec une nuance d'orgueil qui perçait à travers le sentiment de reconnaissance empreint sur sa physionomie, c'est de l'argent prêté, rien de plus... rien de plus; sans cela, je n'eusse jamais accepté.
—Le regard d'Arthur, qui n'accompagnait aucune parole, fut toute une réponse pleine de délicatesse du cœur; qui était un second bienfait, plus précieux encore que le premier.

en pratique depuis 1789 : "Tout ira bien, messieurs, pourvu que ce soit moi qui vous arrange!"

Nous lisons dans un Bulletin électoral que c'est pour les principes et non pour les hommes que l'on vote en ce moment le parti démocratique.

Il est cependant beaucoup de choses dans le programme de l'Avenir pour lesquelles il n'a pas besoin de lutter, puisqu'elles obtiennent l'assentiment de tout le monde.

Autre question : pour être démocrate et digne de l'éligibilité, suffit-il d'acquiescer à plusieurs excellents énoncés ou même à un grand nombre de vingt-huit énoncés constitutionnels du programme, ou faudrait-il adhérer strictement à tous, même au gouverneur électif, malgré le peu de chances d'obtenir un gouverneur électif qui représenterait le Canada sans beaucoup représenter l'Angleterre?

Les 28 articles constitutionnels du programme s'adaptent à un peuple noblement doté des privilèges démocratiques, se sera, selon eux, un peuple-roi que celui de la Province; le seul article 29e du programme veut cependant en faire un peuple républicain; ce qui n'est pas la même chose.

Nous revenons cependant aux 28 paragraphes; comme ils sont les plus nombreux, peut-être méritent-ils la préférence. Dans tous les cas, il semble que votre constitution qui, aux yeux même de l'Avenir, est de nature à concéder tant de choses, doit lui paraître pour cette seule raison, passablement démocratique! Pourquoi donc en changerions-nous?

Candidatures.

VILLE DE MONTREAL.—Ne saurons-nous qu'à propos des élections ce qu'il en est par rapport aux candidats de notre cité? On ne compte pas moins de neuf messieurs réputés tant à tour candidats pour Montréal.

Le premier fut M. Bristow, rédacteur du Pilot, dont nous ignorons absolument les intentions et même les chances de succès auprès des électeurs. Il a été aussi question de M. Sturges, sur lequel on garde maintenant le silence.

Quant à la candidature de M. Peter Devins, huissier audienier de la Cour de Circuit de Montréal, elle est décidément sérieuse, et il y a très peu de jours de cela. Nous sommes autorisés à dire que M. Devins, irlandais lui-même, compte sur la généralité des suffrages des électeurs de cette origine dans la cité.

Quant à la candidature de M. Peter Devins, huissier audienier de la Cour de Circuit de Montréal, elle est décidément sérieuse, et il y a très peu de jours de cela.

Quant à la candidature de M. Peter Devins, huissier audienier de la Cour de Circuit de Montréal, elle est décidément sérieuse, et il y a très peu de jours de cela.

D'entre les journaux que paraissent méconter les derniers arrangements ministériels, le plus animé est encore le Globe. On le compte rarement parmi les plus calmes.

On estime que les distances de la station du chemin de fer du St-Laurent et de l'Allouette à Longueuil, aux différents points d'arrêt sur toute la ligne, jusqu'à Richemond, sont comme suit:

Table with 2 columns: Station name and distance in miles. Includes St-Hilaire (17), St-Hyacinthe (30), Upton Tank (40), Upton Station (43), Bois près d'Acton (48), Station d'Acton (49), Station Durham (57), Durham Tank (64), Pont St-François (65), Richemond (71).

Les temps d'arrêt des convois sur ce parcours peuvent varier à chaque station, de 9 minutes 40s. à 12 minutes 55s.

BOIS DE CHAUFFAGE.—Le prix exorbitant de cet article sur nos marchés est encore un sujet de plainte et une cause d'alarme pour le pauvre.

William Hall qui dans la nuit du 11 octobre souffrit d'horribles brûlures occasionnées par l'alcool qu'une main enflammée enflammée après en avoir imbibé ses vêtements, a succombé mercredi à ses blessures, entouré de tous les soins de l'art ni ont été impuissants pour le rappeler à la vie.

Un froid subit, qui se fait rarement sentir en octobre, dure depuis deux jours accompagné d'une couche de neige qu'il a durcie; mais nous ne croyons pas que ces deux précurseurs de l'hiver nous l'annulent encore.

Partie de Labour à Varennes.

Mercredi, 22 octobre, près de cinquante compétiteurs se disputèrent couramment la palme dans cette lutte pacifique sous les auspices de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

La Société d'Agriculture, dit-il, avait pris des mesures pour procurer un vapour qui devait être prêt, au qui des bateaux traversiers de Longueuil, au pied de courant, à transporter les compétiteurs à Varennes.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

ses pieds, puis cent chevaux attelés deux à deux, parcourant d'une extrémité à l'autre l'arène étendue en abourant le sol du fer ferillateur; chaque attelage pressant ou ralentissant sa marche et s'arrêtant quelquefois par obéissance à la voix du conducteur, en laissant derrière lui un sillage parfaitement net et droit, tracé avec cette rectitude et ce fini qui caractérisent un instrument propre aux opérations les plus délicates de la mécanique.

La toute terminée, un grand nombre de personnes se rendirent devant l'église où le représentant du comté, M. Cartier, prononça un discours fort applaudi sur l'existence de l'art agricole, son influence sur l'homme, ses résultats, sur l'impulsion donnée à l'agriculture dans ces derniers temps et celle que lui donneront les lignes de chemins de fer à venir.

Les compétiteurs anglais, victorieux et autres, sont: Thos. Hodge, St. Laurent, 1r. prix de \$16; M. Hutchison, St. Laurent, 2d. prix de \$14; J. McEwan, Petite Côte, 3d. prix de \$12; R. Lockhart, Ste. Thérèse, 4e. prix de \$10; Thos. Scott, St. Michel, 5e. prix de \$9; M. Holdsworth, Petite Côte, 6e. prix de \$8; Alex. Miller, Ste. Thérèse, 7e. prix de \$7; J. Fletcher, Petite Côte, 8e. prix de \$6; Jas. Drummond, Petite Côte, 9e. prix de \$5; Hugh Campbell, Petite Côte, 10e. prix de \$4; John Allen, Pointe aux Trembles; Jas. Skinner, Saull au Réculet; Chrs. Wilson, Québec; Colin MacFarlane, St. Jean; Chalmers, St. Rose; Thos. Edgar, Chambly; James West, Québec; John West, 4e; Jas. Fitzsimmons, Longue Pointe, Québec; Robt. Candlish, Ste. Thérèse; Geo. Plain, Québec; Anthony Seault, Québec; Cars. Briston, Pointe aux Trembles.

Suivent les noms de compétiteurs canadiens: Louis Prudhomme, Côte St. Luc, 1r. prix de \$16; Eustace Prudhomme, do, 2e. prix de \$14; Joseph Lafond, Visitation, 3e. prix de \$12; Alex. Desmarlais, Côte des Neiges, 4e. prix de \$10; Amable Bourguignon, Côte St. Pierre, 5e. prix de \$9; Hypolite Valliquette, Pointe Claire, 6e. prix de \$8; Félix Joron, St. Laurent, 7e. prix de \$7; Joseph Oumet, Ste. Rose, 8e. prix de \$6; Ben. Cormier, Longue Pointe, 9e. prix de \$5; Hector Rontier, Québec, 10e. prix de \$4; Antoine Gougeon Côte St. Luc; Simon Legaré, Terrebonne; Dominique Brisette, Boucherville; Prudent Rose, Chambly; André Bisson, Verchères; Jacques Dionne, Ancienne Lorette; Thos. Hamel, Ste. Foy; Joseph Jetté, Varennes; Louis D'Alpe, Boucherville; Saraphin-Lacroix, Varennes; Eusèbe Davignon, St-Hilaire.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

Les juges pour la portion anglaise de labourants ont été:—M. M. Bradie, Jos. Lanonette et Alhard. Pour la portion canadienne:—M. M. E. Kimpton, James Drummond et Peter Fisher.

triste fatalité plaça des âmes basses et rampantes qui devaient combattre la tempérance qu'ils avaient peu auparavant défendue par leurs paroles et soutenue par leurs exemples.

Je l'entends encore ce homme insensé protestant à haute voix contre la loi si sage qui tendait à l'antantissement des boissons en Canada. Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare.

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

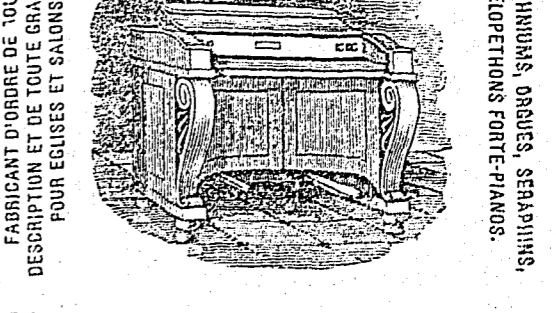
Je l'entends encore proclamer solennellement que ce n'était là qu'une loi folle et barbare. Eh bien, au nom de ses auteurs, je réponds: une loi folle et barbare, celle qui permit à votre famille désolée de goûter les joissances qui sont inséparablement attachées à la sobriété et dont vos sables et dégoûtantes orgies l'avaient privée depuis tant d'années!

JOSEPH T. DORVAL, MAITRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de l'encolure Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANS, entreprend toute ESPECE d'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur patronage.

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments de musique, et dont la fabrication supérieure et l'économie des formes sont d'une grande garantie, trouvent leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet établissement en état de contraindre ses divers perfectionnements déjà introduites dans la structure des orgues et des forte-pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des orgues du grand dimension, l'HARMONICUM et le BLOPPION sont parfaitement de mise, particulièrement susceptibles de dérangements (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B.—On reçoit les Instr. vants, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait desolant qui se modifie encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables bois à sillons (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES orgues, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte.—ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose aussi faite que l'on décoré de nom d'ORGUE.

Montréal, 10 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTERAIRE.

RÈGLEMENTS. I.—Le DAÏER d'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851, un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante:—Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851.—Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque. III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851. V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut. VI.—Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'or, de la valeur de £10; ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux. VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné. IX.—Toutes correspondances, ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES du BUREAU des EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ECOLE de l'école le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme.

P. X. VALADE, Sec. B. E. Longueuil, 12 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

AVIS.

UN MAITRE d'ECOLE, sachant bien le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, et aimé de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à Ste. Genevieve. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LAFRANCOISE, curé du lieu. Montréal, 4 Juillet 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole à l'école de la paroisse de BLAINVILLE. Pour les conditions s'adresser à Messie R. ROBERT, Curé. Blainville, 1 septembre 1851.

CORRESPONDANCE.

Aux amis de la Tempérance.

Monsieur le Rédacteur, La foi de nos ancêtres, les maximes saintes du divin fondateur de notre religion, la voix inspirée des apôtres de la tempérance, l'expérience de tous les temps, sont des preuves puissantes et incontestables des conséquences funestes de l'intempérance. Ce monstre exécrable, cet infâme destructeur du bonheur et de la prospérité des peuples venait de s'avancer vaincu aux pieds des autels.

L'abbé Chiquy, dont le souvenir sera si précieusement conservé d'âge en âge par la gloire de la religion et du peuple canadien, lui était tenu tracer une voie sûre et facile vers un brillant et heureux avenir, l'empire du dieu des ivrognes était resserré dans les limites les plus étroites; sa ruine entière a paru pendant quelques temps assurée; terrassé par les foudres de l'Évangile, cet ennemi acharné à la perte des nations voyait avec dépit croquer et s'annuler cette vaste puissance qui avait tenu enchaîné à ses pieds presque tout le peuple canadien.

Forcé de courber le front devant un maître puissant qui réclamait ses droits si injustement ravés, il a fini honteusement devant ceux qu'il avait si longtemps retenus dans ses fers, et qui rampaient comme des reptiles devant le trône aujourd'hui à demi brisé de ce vil despote. Enrien de ses défaites, implacable dans sa haine, infini dans ses ressources, redoutable dans ses tentatives, il fait maintenant éclater sa rage, pendant un instant concentrée au-dessus de lui-même. Il se relève aujourd'hui ce tigre furieux, il s'élance plus menaçant et plus terrible dans le champ du combat.

Il revient renverser le drapeau sacré de la tempérance arboré sur tous les parties du Canada. Il revient enchaîner des victimes que la surprise d'un assaut imprévu lui avait fait échapper; il vient de nouveau jeter dans les cœurs des semences empoisonnées qui entraineront inévitablement après elles la ruine, la dissolution et l'opprobre de notre pays. Tel sera le sort funeste du peuple canadien si l'intempérance renait au milieu de nous. Celui qui envoie incessamment un abîme de malheur aux aveugles qui s'égarent sur ses traces, n'a plus que deux ressources, deux moyens de succès dans sa basse entreprise: le mensonge et la calomnie. Un nombre des hommes généreux que leurs nobles sentiments portèrent à fouler aux pieds les sales plaisirs de l'intempérance, un-

Decédée.

En cette ville, le 26 lu courant, dame Marie Louise Lambert, âgée de 72 ans et 6 mois, épouse de M. Nicholas Régnal. Son corps a été inhumé dans les voûtes de la Cathédrale, dont elle est une insigne bienfaitrice.

ANNONCES.

NON RESPONSABILITE DE DETTES.

J. E. Soussigné, ci-devant de BEAUMARIS, maintenant à la paroisse Ste. Genevieve, prévient le public que JOSEPHITE BÉLÉAU, son gendre, ayant quitté son domicile, les raisons plausibles, il ne sera responsable d'AUCUNE DETTE qu'elle pourra contracter. JEAN BAPTISTE DEVOYAU. Ste. Genevieve, 16 octobre 1851.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa mère. S'adresser au Bureau des Mélanges Religieux.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus riches et remarquables à ses amis et au public en général et s'honore de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général de toutes les meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, au plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au no. 97, rue St. Paul, ou au no. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 Octobre 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES Steamers Anglais de la Maille Royale... FELS QUE FIXES PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Table listing ship departures from Liverpool to New York, Boston, and other ports, including ship names and dates.

Durant l'hiver, le service des mailles se fera chaque semaine comme en été, deux steamers américains partant alternativement tous les 15 jours.

ON demande trois maîtres-d'écoles capables d'enseigner l'anglais et le français; les premiers principes d'écriture, de Grammaire et d'Arithmétique.

ACADEMIE

ST. ANDRÉ D'ARGENTVILL, MONTÉE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST.

Le nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Otawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande route de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette.

Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-moderés, pour ne pas dire modiques.

AUX INSTITUTEURS.

Un jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé le St. ANDRÉ D'ARGENTVILL.

PRINTURES HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et alloue de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 135 cantiques bien choisis et le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez J. M. LAMOYNE, Libraire.

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit: 1re. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Toutes les livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. Année.—Physique, Chimie appliqués aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.

5me. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.

6me. Année.—Cours de latin.—Compositions et discours etc.

Les fêtes par soumission, il y aura des séries académiques pour l'année des élèves au début, à la réouverture de l'école, l'après-midi, et à la fin de l'année, qui est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.

La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. 3 0 0 Piano. 3 0 0

Musique. Les autres instruments. 1 10 0 Dessin. 0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. 0 2 0

REPertoire DE L'ORGANISTE OU RECUEIL DE CHANT GREGORINE A l'usage des Eglises du Canada, CONTENANT: LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la STE. VIERGE, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS DU PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX avec toutes les différentes FINALES; LA MESSE DES MORTS à la messe DIEU RE et la LIBERA, tels que les donne le Procès-verbal, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le soussigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises, dont elle obtiendra le sort ordinaire. Le prix de l'ouvrage est de £3, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.

J. B. LABELLE, Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal, Montréal, 10 Mai 1851.

HOTEL RICHARD. CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des dédolébarcadères des chemins de fer. Prix égal à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR. 2EME EDITION. TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE: LA lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de repa, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain. Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs. LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT que POSSIBLE. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel, Montréal, 5 Août, 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messieurs, les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les recomposés et pour les besoins ordinaires des familles.

Papeterie de toute espèce, tapisseries, chapeliers, médaillés, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici. J. B. ROLLAND, Montréal, 20 Mai, 1851.

LIVRES DE PRIÈRES nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-recommandant du grand encouragement que MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec plaisir de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de l'étranger.

Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Journée du Chrétien, de la Ste. Vierge, Formulaire, Vie dévote, Ange Conducteur, Livre de Vir, Visite au St. Sacrement, Heures choisies, Chemin de la Croix, A Marie gloire et pour Combat Spirituel, Ste. Communion, etc.

Aussi un très-grand assortiment de: Chapeliers, Médailles, Petites statues de la Ste. Croix et de l'Ange, Statues en porcelaine, Statues en argent, du Bon-Pasteur, de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

Une très-grande collection d'IMAGES, au dentelle et en feuille, coloriées, maintenant à la disposition de nos clients, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. J. M. LAMOYNE, Libraire, Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES. Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste, Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS. On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK d'UN TRUENNEUR DE SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX. Les Soussignés viennent de recevoir par Great Britain Le Pearl, Wraith et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sur le rapport des ouvrages que sur celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Châsses, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour leurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, Eccl. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES. Les Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, Eccl. Rue St. Vincent, N. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, lre. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE Eccl. Montréal, 23 Mai, 1851.

PÂTISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 1 checlin le rouleau. VELLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, Eccl. Montréal, 23 mai 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES. On imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—\$10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, Eccl., VICE-PRÉSIDENT. THOMAS M. SIMONS, Eccl., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURET, Président! JOHN G. MACKENZIE, Eccl., Vice-Président. Directeurs: WILLIAM WORKMAN, Eccl., WILLIAM LYMAN, Eccl., G. E. CARTIER, Eccl., M. P. P. HEW RAMSAY, Eccl., Géant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Eccl. Québec—Agent.—H. W. WELCH, Eccl. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel.—R. Harrower, Eccl. Melbourne.—Thos. Tait, Eccl. St. Andrews.—Frank Fairbank, Eccl. St. John.—Charles Pierce, Eccl. Trois-Rivières.—John Robertson, Eccl. Huntingdon.—R. B. Sohier, Eccl. Hawkesbury.—Georges Hamill, Eccl. Stanstead.—F. Judd, Eccl. Danham.—Wm. Baker, Eccl. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, Eccl.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des ANNUITÉS ou des RENTES de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordée dès les ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de «emi-crédit» ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge: AGE A ATTENDRE.

Table with 5 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Eccl., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche.

TELS QUE Formulaire de prières, Psaumes Romain, Imitation de Jésus-Christ, Pensez-y-bien, Chemin de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensez-y-bien, Paroissien des Demeiselles, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublis, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix. Z. CHAPELEAU, Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!

A l'Évêché, à la Présidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville. NEUVAIN POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE DE LA MARIAGE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS CHRIST

Par le R. P. MEZZARILLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINE. Montréal, 2 novembre 1851.

REGOR L. LANGEVIN, AVOCAT. Chef de Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouverneur de ventes et achats de lots de terres, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc. BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBINSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. rue Dorchester no. 5. Montréal, 9 Nov. 1850.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et La Duchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT. Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE ET ACADEMIE D'ARTS. Tenus par M. Rey, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT: Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0. On ne s'abonne pas pour moins d'un trimestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement est de journal date invariablement du 1er. juillet, et se paie d'avance, par semestre. Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1re insertion. £0 2 0 Chaque insertion subséquente. 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion. 0 3 6 Chaque insertion subséquente. 0 0 11 Au-dessous de dix lignes; (1re insertion) chaque ligne. 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne. 0 0 1

Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire. AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX. MONTREAL. MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire, Trois-Rivières, Val. Guillet, Eccl., N. P. Québec, L. Gill, Ptre., V. Ste. Anne, M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barbeau, Str. Athanasie, M. J. Daclier.

REDACTEUR: F. M. DERRONE, Avocat, Coin des rues Mignonne et St. Denis, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: près du Evêché, JOSEPH RIVET, Montréal.